

LE PRÉSIDENT

Saint-Denis, le 5 mars 2013,

Nos réf. : SMO/CGR/MLA/JLH/

Madame la Présidente,

Votre communiqué de presse intitulé : « Prévention de l'hémorragie du post-partum : le CIANE demande à la HAS la mise à jour des indicateurs nationaux » a retenu toute mon attention.

Je souhaitais vous indiquer en premier lieu que l'étude que vous citez en référence ne permet pas de tirer les conclusions énoncées dans le communiqué de presse. Les auteurs de l'article, étant donné les nombreuses limites de cette étude, utilisent un vocabulaire plus prudent dans leur conclusion : « *oxytocin during labour appears to be...* ». En effet, par la nature même de l'étude (cas-témoin à partir d'une étude de cohorte) et par l'impossibilité dans ce type d'étude d'avoir pris en compte tous les facteurs confondants, il n'est pas possible de tirer de conclusions fermes et définitives. En revanche, c'est une invitation à poursuivre les travaux dans cette direction. Le risque identifié, et qui nécessite confirmation, porte non sur l'administration d'ocytocine pendant le travail comme cela est mentionné dans le communiqué de presse, mais sur l'administration d'ocytocine pendant le travail chez les femmes ne recevant pas de traitement prophylactique par ocytocine après l'accouchement. Or, les recommandations du Collège national des gynécologues et obstétriciens français (CNGOF) de 2004 sur l'hémorragie du post-partum (HPP) immédiat préconise l'administration prophylactique d'ocytocine en prévention de l'HPP après la délivrance. Ces recommandations ne nécessitent donc pas d'être actualisées, mais d'être mises en œuvre et suivies par les professionnels.

Concernant les indicateurs, en 2012 la HAS a coordonné le premier recueil national d'indicateurs de pratique clinique en obstétrique sur la thématique de la prévention au cours de l'accouchement et la prise en charge initiale de l'HPP appliquée à l'ensemble des maternités françaises. Ces indicateurs, fondés sur les recommandations de 2004 sont centrés sur la prévention clinique et pharmacologique lors de l'accouchement ainsi que la prise en charge initiale des HPP en salle de naissance.

Les indicateurs de qualité et de sécurité des soins ont pour vocation de faire le point sur une pratique et/ou sur des éléments de pratique pour lesquels il existe des recommandations et une certaine variabilité interprofessionnelle. Ils ne couvrent donc pas l'ensemble de la prise en charge de la naissance mais ciblent ici la prise en charge lors de l'accouchement (i.e. la phase d'accouchement en tant que telle, et non la phase de travail préalable).

Les indicateurs concernent un aspect des bonnes pratiques de prise en charge à partir de l'accouchement (la naissance) et mettent l'accent sur la prophylaxie par ocytocique et la surveillance en salle de naissance, ainsi que sur le diagnostic de l'HPP et les gestes à réaliser. Ces pratiques sont à mettre en œuvre pour toutes les femmes quelle que soit la nature du travail.

J'espère que ces éléments vous apportent un éclairage satisfaisant, mais mes collaborateurs restent à votre disposition pour tout échange complémentaire.

Je vous prie d'agréer, Madame, mes sincères salutations

Professeur Jean-Luc HAROUSSEAU

Association CIANE
Madame Chantal Ducroux-Schouwey
Présidente
9, rue Boullitte
75014 Paris

PJ : Communiqué de presse du 14 janvier 2013

Secrétariat : Carmélie MONTES

Tél. : +33(0) 1 55 93 73 88 - Fax : +33(0) 1 55 93 73 90 c.montes@has-sante.fr

2 avenue du Stade de France - F 93218 Saint-Denis La Plaine CEDEX - Tél. : +33(0) 1 55 93 70 00 - Fax : +33(0) 1 55 93 74 00

www.has-sante.fr - N° SIRET : 110 000 445 00012 - code APE : 8411 Z